



MEMO

L'unité Loge 9-11 - Local 1976 - Syndicat des Métallos
Unit Lodge 9-11 - Local 1976 - United Steelworkers

Bonjour à tous,

Le Syndicat et l'employeur ont convenu le 18 janvier d'avoir recours à un arbitrage pour définir la prochaine convention collective. L'arbitrage portera sur les 16 points déjà soumis à l'employeur, dont la parité salariale avec Toronto.

Nous croyons que c'est le meilleur chemin à suivre pour faire valoir nos demandes et qu'elles soient davantage prises en compte dans la prochaine convention.

L'employeur s'est engagé à retirer toutes les mesures disciplinaires déjà imposées au sujet du port de l'uniforme.

Entre-temps, les membres pourront continuer d'avoir recours à certains moyens de visibilité :

- Il est ainsi possible de porter des jeans foncés ou des pantalons cargos sobres (pas de fluo). La chemise doit être entrée dans les pantalons.
- Nous ne porterons pas de cravate, ni d'épaulettes et nous n'utiliserons pas la lanière de Stas.
- Le port de la casquette n'est plus permis.
- Les membres doivent porter des souliers noirs.

En cas de litige au sujet de l'uniforme, Stas s'est engagée à contacter un représentant syndical avant d'intervenir.

Nous vous remercions de votre participation à la mobilisation et faisons appel à ce même esprit de collaboration au cours des prochains jours.

Rappelons qu'il ne doit y avoir aucun ralentissement de travail.

Comité de négociation

18 janvier 2013